



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.191/9/Corr.1
15 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique),
14-20 mai 2001

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS,
À LA VEILLE DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Bruxelles, 13 mai 2001

Rectificatif

Paragraphe 7

Substituer au texte actuel :

7. Nous attachons une grande importance à la nécessité de mettre en place un mécanisme approprié et efficace pour la mise en œuvre, le suivi, l'examen et la surveillance du Programme d'action en faveur des PMA pour la première décennie du nouveau millénaire. À cet égard, nous demandons au Secrétaire général de l'ONU d'établir immédiatement après la Conférence un bureau des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays insulaires en développement, pourvu de ressources financières et humaines adéquates et dirigé par un haut représentant.



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.191/9
13 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique),
14-20 mai 2001

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS,
À LA VEILLE DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Bruxelles, 13 mai 2001

**Déclaration ministérielle des pays les moins avancés,
à la veille de la troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**

Bruxelles, 13 mai 2001

Nous, ministres des pays les moins avancés, réunis à la veille de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Bruxelles le 13 mai 2001,

Rappelant la Déclaration ministérielle des pays les moins avancés adoptée le 14 avril 2001 à La Havane, à l'occasion du Sommet du Sud,

Rappelant également la Déclaration ministérielle des pays les moins avancés adoptée le 18 septembre 2000 au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Rappelant en outre la Déclaration des pays les moins avancés adoptée au cours de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, le 29 novembre 1999, ainsi que le communiqué des ministres du commerce des pays les moins avancés adopté à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Bangkok, le 13 février 2000,

Nous félicitant de l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de la Déclaration du Millénaire, le 8 septembre 2000, au cours du Sommet du Millénaire tenu à l'Organisation des Nations Unies à New York,

Soulignant l'importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, organisée à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001,

Déclarons ce qui suit :

1. Nous nous réunissons dans le contexte d'une détérioration des conditions socioéconomiques et d'une marginalisation croissante de nos pays, alors même que les bouleversements qui se produisent dans l'économie mondiale du fait de la mondialisation et du progrès rapide de la science et de la technologie ont entraîné un accroissement sans précédent de la prospérité dans le monde. Il est fortement préoccupant de constater que, malgré de vigoureux efforts de réforme politique et économique, les 49 pays les moins avancés (PMA), en tant que groupe, n'ont pu ni bénéficier de ces tendances et évolutions mondiales, ni atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action de Paris pour les années 90 en faveur des PMA. Ces efforts ont principalement été entravés par la diminution des flux d'APD, une capacité de production limitée, un endettement croissant, les conditions défavorables d'accès aux marchés, des apports d'IED insuffisants, et les graves handicaps structurels dont souffrent les PMA.

2. Nous soulignons que, si nous sommes les premiers responsables de notre propre développement, l'amélioration des conditions socioéconomiques qui se dégradent dans nos pays impose, entre autres choses, des mesures d'appui substantielles et concrètes au niveau international en faveur des PMA, notamment des programmes appropriés de lutte contre la pauvreté et l'élimination des obstacles structurels fondamentaux à notre développement.

Pour que cette responsabilité soit assumée, il est nécessaire d'établir un partenariat entre les gouvernements, les organisations internationales et la société civile, y compris les ONG et le secteur privé.

3. Nous attachons, dans ce contexte, la plus haute importance à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui devrait, selon nous, permettre de vérifier le principe de partenariat renforcé et de responsabilité partagée auquel nous avons tous souscrit dans le Programme d'action pour les années 90.

4. Nous réaffirmons notre totale détermination à assurer le succès de la Conférence et souhaitons travailler en étroite collaboration avec nos partenaires de développement pour obtenir des résultats concrets et pragmatiques qui permettront d'enrayer et d'inverser de façon radicale la marginalisation, d'éliminer la pauvreté et d'améliorer ainsi l'actuelle situation socioéconomique de nos pays. Le succès de la Conférence sera jugé à l'aune de la nature et de la portée d'engagements concrets et opérationnels qui auront le plus grand impact et contribueront sensiblement à la réalisation de ces objectifs.

5. Dans cet esprit, nous demandons à nos partenaires de développement de prendre des mesures urgentes, notamment dans les domaines spécifiques suivants :

- Inversion de la tendance à la baisse des flux d'APD et réalisation rapide des objectifs d'APD convenus au niveau international en faveur des PMA avant 2005 au plus tard, et amélioration de l'efficacité de l'aide fournie aux PMA, notamment par un déliement de cette aide;
- Règlement de la crise et de la dette par un allègement large, profond et immédiat de la dette de tous les PMA, y compris par une annulation totale de la dette;
- Encouragement et promotion des flux d'IED, y compris en fournissant des incitations aux investisseurs pour qu'ils investissent dans les PMA;
- Garantie d'un accès sûr et prévisible aux marchés par le biais d'un accès consolidé, en franchise et hors contingent pour la totalité de nos produits dans des délais déterminés, ce qui nous aiderait à participer effectivement à l'économie mondiale;
- Concrétisation, amélioration et mise en œuvre intégrale des mesures relatives à un traitement spécial et différencié en faveur des PMA qui figurent dans les Accords de l'OMC;
- Accord rapide, à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC au plus tard, sur des procédures claires et simplifiées visant à faciliter et à accélérer l'adhésion des PMA à l'OMC, et fourniture d'une assistance financière et technique adéquate à ces pays.

6. Nous remercions les pays qui ont atteint ou dépassé les objectifs d'APD convenus au niveau international en faveur des PMA et ceux qui ont amélioré les conditions d'accès aux marchés pour les exportations des PMA, y compris l'initiative "Tout sauf les armes" de l'Union européenne, et nous demandons instamment aux autres partenaires de développement qui ne l'ont pas encore fait de prendre des mesures analogues concernant l'APD et l'accès aux marchés.

7. Nous attachons une grande importance à la nécessité de mettre en place un mécanisme approprié et efficace pour la mise en œuvre, le suivi, l'examen et la surveillance du Programme d'action en faveur des PMA pour la première décennie du nouveau millénaire.

8. Nous nous félicitons de l'engagement réaffirmé par certains de nos partenaires de développement d'améliorer la mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA et des initiatives prises à cette fin, en particulier avec le lancement d'un projet pilote et la création d'un fonds d'affectation spéciale. Nous invitons nos partenaires de développement à verser des contributions généreuses à ce fonds.

9. Nous invitons et encourageons les pays membres du Groupe des 77 et de la Chine à continuer de soutenir nos pays dans leurs efforts pour s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale et nous nous engageons à renforcer ce partenariat par le biais de la coopération Sud-Sud.

10. Nous demandons aux institutions du système des Nations Unies et à toutes les autres organisations multilatérales ainsi qu'à d'autres acteurs de mobiliser leurs forces à l'appui d'une application intégrale et effective des résultats de la présente Conférence, en renforçant la coordination, en intensifiant les synergies et en faisant preuve d'une détermination totale.

11. Nous exprimons notre profonde reconnaissance à l'Union européenne pour son accueil de la Conférence et pour le soutien accordé à nos pays dans la préparation au niveau national de la Conférence. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à tous les autres partenaires qui ont généreusement contribué au succès de la préparation de la Conférence. Nous adressons nos remerciements au Gouvernement et au peuple belges pour leur accueil et leur hospitalité. Nous remercions enfin la CNUCED du soutien apporté à la Conférence.
